

REUNION PUBLIQUE DU 25 MARS 2010 SALLE DES FETES

Le Maire répond aux habitants

Questions posées/problèmes soulevés :

Environnement / aménagements :

- Que compte faire la Ville concernant les logements incendiés de la rue Dauphiné ? (Mme Beguin et M. Sellier)

Réponse : Une procédure pour récupérer ce bien est en cours pour pouvoir régler ce problème. M. le Maire propose à Mme Beguin de la recevoir.

- Qu'en est-il de la sucrerie ? (M. Bozo)

Réponse : La décision de fermeture a été annoncée en octobre 2007, Téréos doit rendre le terrain à l'état de parking. Concernant le « dôme », son état ne permettait pas de l'utiliser en salle de sport (trop de frais).

Téréos a désigné un cabinet d'aménagement qui doit rendre ses conclusions dans le courant du mois d'avril en intégrant les demandes de la municipalité qui sont d'avoir sur les 3 espaces : du logement social et du logement en accession à la propriété, des commerces de proximités, une pépinière d'entreprises, éventuellement le nouveau conservatoire et le nouveau commissariat.

Exercer un droit de préemption sur les bâtiments n'était pas possible. Concernant les terrains nus le coût était trop élevé.

- Le tribunal des Prud'hommes va déménager, que va devenir l'immeuble qu'il occupait ? (M. Détrée)

Réponse : M. le Maire indique que ce n'est pas un bâtiment municipal et qu'il n'a donc aucune information à ce sujet.

- M. Détrée signale des nuisances (drogue, agressions...) dans le parc de la Bouvaque.

Réponse : M. le Maire demandera à la Police Nationale de faire des contrôles.

- La rue aux Pareurs serait plus agréable si les riverains des rues adjacentes ne déposaient pas leurs encombrants sur la petite place. Il y a également de nombreuses déjections canines. (Mme Vass)

Réponse : M. le Maire confirme les dépôts d'encombrants et invite Mme Vass à appeler la Communauté de Communes ou les services techniques. M. le Maire indique que la commune de Crécy en Ponthieu va expérimenter une redevance par pesée des ordures ménagères, celle-ci pourrait être expérimentée à Abbeville. M. le Maire évoque l'expérimentation de verbalisation, en tout cas pour les déjections canines.

- L'horloge de l'église Saint Sépulcre va-t-elle être remise en fonctionnement ? (Mme Vass)

Réponse : M. le Maire n'ayant aucune information à ce sujet une réponse écrite sera apportée à Mme Vass.

- Le nouveau conservatoire ne pourrait-il pas être installé dans le Carmel ? (Mme Vass)

Réponse : Les répétitions du conservatoire se font déjà dans le Carmel.

Des travaux ont été réalisés dans le réfectoire ce qui permettra à la Société d'Émulation de se réunir dans cette salle.

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas dénaturer le Carmel et donc y intervenir le moins possible (les clauses de l'acte de vente ne permettent d'ailleurs aucune dénaturation du site). C'est pourquoi, le choix d'un équipement neuf pour le conservatoire a été évoqué. Sa construction pourrait se faire sur le terrain Téréos. Cet emplacement permettrait de stationner plus facilement, mais ce choix n'est pas encore arrêté.

- Nombreuses déjections canines sur les trottoirs devant la résidence du Ponthieu

Réponse : Une campagne de sensibilisation va être mise en place et du nouveau matériel spécifique va être acheté.

- M. Gallet indique qu'il n'est pas d'accord pour le paiement des ordures ménagères au poids et que cela engendrera davantage de dépôts sauvages.

Réponse : cette technique sera testée à différents endroits avant toute application.

- M. Gallet souhaiterait avoir des informations sur le dossier Maillefeu.

Réponse : Une réunion avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme (AMEVA) est prévue la semaine prochaine pour régler ce problème.

- Les agents de la Ville réalisent des beaux massifs qui sont dégradés (M. Bulot)

Réponse : M. le Maire indique qu'il ne peut rien faire contre le manque de civisme.

Voirie :

- Les trottoirs de la rue Dauphiné sont en très mauvais état; des travaux sont-ils prévus ? (Mme Béguin)

Réponse : La réfection des trottoirs sera vue dans le cadre du programme de voirie.

Sécurité :

- M. Sellier revient sur les récents évènements qui se sont passés dans les quartiers (feux de caves, vol de voitures...).

Réponse : M. le Maire est tout à fait au courant de ces faits. Le nouveau sous-préfet a été alerté sur ces problèmes de sécurité. Les Polices Municipale et Nationale, la justice représentée par le procureur, et l'Etat par l'intermédiaire de M. le Sous-préfet, sont mobilisés pour que ces actes soient éradiqués.

Démocratie locale :

- M. Château demande pourquoi ses 2 courriers adressés à M. le Maire sont restés sans réponse.

Réponse : M. le Maire lui indique qu'il la reçu, qu'il est allé sur place, qu'il a rencontré son voisin. Le problème de M. Château relève de la justice civile, M. le Maire ne peut donc pas intervenir dans ce dossier qui doit être réglé par les instances civiles.

- Quel est le rôle des référents de Quartier ? (M. Bozo)

Réponse : Une présentation sera faite dans Abbeville mag. Ces référents tiendront des permanences dans les quartiers, pour recueillir les demandes des administrés.

- La création des maisons de quartier est une très bonne initiative. (M. Bozo)

Réponse : M. le Maire indique qu'il n'a pas créé les maisons de quartier mais qu'elles ont été renforcées en matière de personnel et ouvertes afin de réunir les différentes générations, comme cela a été fait aux Provinces et se fera à Menchecourt et à Rouvroy.

- Qui est le référent des riverains du Boulevard de la République ? (M. Détrée)

Réponse : Le référent est M. le Maire

Circulation et stationnement :

- Qu'en est-il du plan de circulation ? (M. Détrée)

Réponse : Le plan est en cours de finition, des réunions de présentation vont avoir lieu. Ce plan devrait être mis en application, dans la totalité ou en partie, au cours du dernier trimestre 2010.

- Des poids lourds circulent toujours boulevard de la République, avenue du Général Leclerc et route d'Amiens. (M. Détrée)

Réponse : Les poids lourds sont toujours interdits à la circulation hormis pendant les horaires de livraison. Il est vrai que certains chauffeurs ne respectent pas ces horaires surtout en centre ville, c'est pourquoi les Polices Municipale et Nationale vont accentuer les contrôles.

- Résidence le Ponthieu, les piétons sont obligés de marcher sur la route car les véhicules du commissariat stationnent sur les trottoirs (trottoirs qui viennent d'être refaits) (M. Victor)

Réponse : Cette information sera transmise au commissariat, afin que les riverains puissent accéder à leur garage.

- Est-ce que les vélos ont été pris en compte dans le plan de circulation ? (MM.

Blondin et Sellier)

Réponse : Un espace sécurisé est prévu. M. le Maire rappelle que la circulation des vélos sur les trottoirs est interdite et que le manque de civisme de certain est à l'origine d'accident entre piéton et cycliste, notamment à l'angle de la Chaussée du Bois. La Police Municipale fera des rondes.

- Des véhicules stationnent sur la petite place rue aux Pareurs alors qu'il y a de nombreux stationnements le long du Carmel. (Mme Vass)

Réponse : Un aménagement paysagé pourrait être envisagé pour empêcher le stationnement.

- La circulation des vélos au ras des maisons Boulevard Voltaire est très dangereuse. (M. Gallet)

Réponse : Une piste cyclable va être tracée sur la chaussée. La Ville attend l'accord du Conseil Général.

- Beaucoup de camions et de convois exceptionnels circulent Boulevard Voltaire, surtout en ce moment avec les camions qui transportent les gravats de la sucrerie, y a-t-il un moyen d'empêcher cela ? (M. Gallet)

Réponse : La Chaussée de Rouvroy, qui est une voie à gros gabarit, est la seule qui permette le passage des convois exceptionnels, comme le faubourg des Planches et la route de Rouen.

Quant aux camions de Téréos une demande va leur être adressée pour que la législation soit respectée.

- Les plots mis en place le long de la piste cyclable Boulevard Vauban sont très dangereux (M. Sellier)

Réponse : Ces plots servent à protéger les cyclistes.

- Un stationnement unilatéral permanent peut-il être envisagé rue du Lieutenant Caron ? (M. Hazard)

Réponse : Ceci est à l'étude dans le plan de circulation, le stationnement sera fixe alterné pour casser la vitesse.

- Que peut-on faire pour le problème de visibilité au niveau de rue du Lieutenant Caron ? (M. Hazard)

Réponse : un aménagement est à voir par les services techniques

Église Saint Jacques :

M. le Maire fait un point sur la situation de l'église Saint Jacques. Il rappelle qu'elle est très dégradée, des pierres tombent régulièrement. L'édifice étant de plus en plus dangereux l'accès à l'école a été interdit et se fait désormais par l'impasse Jean Berquin.

Une étude a été faite par l'architecte des bâtiments de France pour trouver une solution et stopper sa dégradation, le coût pour la 1ère tranche serait de 5,7 millions d'euros.

L'estimation des travaux de rénovation réalisée par l'architecte de la ville s'élève à 10 millions d'euros. La ville ne peut bénéficier de subvention car ce bâtiment n'est pas classé, il faut soit avoir recours aux mécènes (fondation orange, caisse des dépôts...), que la ville ne trouve pas, soit répercuter cette somme sur les impôts.

Le cout de la démolition de l'église serait de 300 000 euros.

Il indique qu'une riveraine de l'église Saint Jacques qui a été baptisée, communiée et s'est mariée à l'Église Saint Jacques s'inquiète aujourd'hui de la sécurité de ses petits enfants qui viennent la voir.

Le 7 avril, lors du budget il y aura un vote symbolique concernant cet édifice, qui engage les finances de la ville et par conséquent celles des contribuables abbevillois.

M. le Maire est bien conscient que cette église fait partie du patrimoine abbevillois c'est pourquoi il souhaiterait avoir leur sentiment à ce sujet.

- Mme Delange est en possession d'une étude de 2008 qui indique un coût de 4,2 millions euros mais le coût a peut-être augmenté depuis.

Elle comprend bien que la décision de la municipalité est très lourde mais elle rappelle que l'église Saint Jacques fait partie du patrimoine d'Abbeville, de la vie d'Abbeville et qu'on en peut pas la laisser disparaître sans réfléchir.

Elle propose de stabiliser le bâtiment dans un 1^{er} temps et dans un 2^{ème} temps, le restaurer sur un certain nombre d'années, comme cela a été fait pour Saint Vulfran.

Un phasage pourrait être envisagé avec une réflexion dans le futur sur un projet culturel, qui permettrait d'obtenir des subventions.

L'étude de 2008 a été faite par M. Vincent Brunelle, architecte des bâtiments de France ; Mme Delange suggère donc à M. le Maire d'organiser une réunion publique lors de laquelle M. Brunelle viendrait exposer l'état de l'église.

M. le Maire indique qu'il y a une autre solution : attendre. Sur le principe de faire une réunion avec M. Brunelle, M. le Maire est d'accord. Un contact sera pris avec cet architecte afin d'avoir des garanties et ensuite savoir ce que l'on fait.

- M. Decayeux indique que la sécurité est très importante mais il ne faut pas prendre de décision trop rapide. Il faut être très transparent sur les coûts. D'ailleurs le montant pour la démolition (300 000 euros) lui paraît faible.

- M. Decayeux revient sur les 10 millions d'euros annoncés pour la reconstruction de l'église et indique qu'il a lu dans la dernière l'étude un montant de 4,9 millions d'euros.

M. le Maire lui indique que ce montant correspond à la 1^{ère} phase.

M. Decayeux suggère en premier lieu d'assurer la pérennité du bâtiment pour se donner du temps et voir comment on peut sauver cette église.

Il faut décider ensemble de l'avenir de cette église.

M. le Maire précise que le coût de démolition est de 300 000 euros avec une entreprise qui se paye sur les pierres.

M. le Maire est d'accord pour trouver une solution mais où trouver l'argent ?

- Une dame propose le recours à une souscription.

M. le Maire indique que cela peut être complémentaire mais pas suffisant.

Dans un premier temps, une rencontre se fera avec l'architecte pour avoir son point de vue et ensuite une décision sera prise.

- Une riveraine indique qu'elle a signalé que les protections sur le toit étaient parties mais personne n'est venu les remettre.

M. le Maire l'informe que compte tenu de l'état de l'édifice, il ne peut pas faire monter un agent municipal sur le toit, pour des raisons de sécurité évidentes.

- Un administré comprend très bien le côté émotionnel que peut susciter la démolition de cet édifice mais il fréquente la Maison Pour Tous régulièrement et se rend compte de la dangerosité du site (chute de pierres, des gargouilles).
M. le Maire indique que toute la difficulté de ce dossier est de concilier les impératifs de sécurité publique et les aspects de sauvegarde du patrimoine.